

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Musée National Suisse

**Band:** 118 (2009)

**Vorwort:** Des Musées nationaux suisses au Musée national suisse

**Autor:** Spillmann, Andreas

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

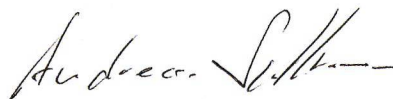
# Des Musées nationaux suisses au Musée national suisse

Pour les Musées nationaux suisses, 2009 a été une année marquée par de nombreux succès. Grâce à des expositions de grand intérêt, le nombre de visiteurs des différents établissements du groupe a de nouveau enregistré une hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution positive a culminé notamment avec l'inauguration des deux nouvelles expositions permanentes dans les salles rénovées de l'aile côté gare du Musée national à Zurich.

Par ailleurs, le groupe de musées s'est préparé aux changements prévus par la nouvelle Loi fédérale sur les musées et les collections de la Confédération (LMC), qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. À partir de cette date, la dénomination «Musée national suisse» désigne le groupe de musées appelé «Musées nationaux suisses» jusqu'à la fin de 2009. Cette loi suppose également une modification de la forme juridique et de la structure du Musée national suisse, qui deviendra ainsi un établissement de droit public. Il se composera de trois musées à vocation historique et culturelle – le Musée national à Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwytz – ainsi que du Centre des collections d'Affoltern am Albis.

Autant l'année 2009 a été déterminante pour le groupe de musées, autant l'année 2010 sera décisive. Je me permets à ce propos de rappeler un événement important pour la ville de Zurich. Les Zurichoises et les Zurichois seront appelés à se prononcer, en juin 2010, sur le projet d'agrandissement du Musée national à Zurich.

Il me reste à remercier tous ceux qui ont manifesté leur intérêt et qui nous ont témoigné leur confiance : les visiteurs de nos musées, les pouvoirs publics, les mécènes privés, les bienfaiteurs et les donateurs.



Dr Andreas Spillmann  
Directeur du Musée national suisse